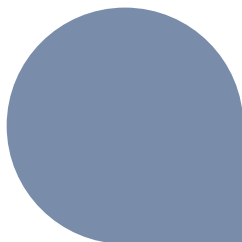




Hôpital-Dieu de Pont-l'Abbé
Centre hospitalier et Maison de retraite



Projet d'établissement Synthèse

2017-2021

Hôtel-Dieu de Pont-l'Abbé
Un établissement du groupe HSTV

Introduction

Le nouveau projet d'établissement de l'Hôtel-Dieu de Pont l'Abbé a été élaboré au cours du second semestre 2016 et du premier semestre 2017, en aval du projet stratégique 2016-2020 du groupe HSTV et en cohérence avec le projet médical partagé de l'Union Hospitalière de Cornouaille.

Il permet de poursuivre la mutation de l'Hôtel-Dieu, dans la continuité du plan Hôtel-Dieu 2014, pour renforcer l'établissement dans ses missions de proximité.

Il est décliné sous la forme :

- d'un projet sanitaire, regroupant les activités de consultation, d'hôpital de jour, de court séjour et de SSR ;
- d'un projet médico-social, regroupant l'EHPAD et l'USLD ;
- d'un projet HAD, spécifique pour cette activité qui concerne l'ensemble du territoire de santé.

Il est le fruit d'une démarche participative qui a associé plus d'une centaine de salariés de l'établissement dans des groupes de travail structurés selon les thématiques du projet stratégique du groupe.



Quatre principes fondent le projet d'établissement :

- **Un hôpital qui sait s'adapter aux besoins de la population, avec** des spécialités en proximité proposant une offre diversifiée et innovante.
- **Un hôpital ouvert qui travaille en réseau** avec les professionnels libéraux et les établissements de santé et médico-sociaux du territoire.
- **Un hôpital qui donne toute leur place aux usagers** par l'attention particulière portée à chacun et l'affirmation du rôle des usagers et plus largement des habitants du Pays bigouden dans la vie de l'établissement.
- **Un hôpital qui développe un management participatif** par la contribution collective à la performance de l'établissement et à l'amélioration de la qualité des conditions de travail.

Projet sanitaire

« Prendre en charge »

Développer les relations avec la ville pour renforcer l'activité programmée

Le développement de l'activité programmée vise à mieux répondre aux besoins des patients et mieux réguler l'activité, en limitant la part des entrées par les urgences, qui représente plus de 70% des hospitalisations aujourd'hui.

Cette orientation est déclinée selon les objectifs suivants :

- promouvoir l'offre de soins de l'établissement.
- faciliter l'accessibilité aux usagers.
- assurer la continuité ville-hôpital.



Consolider et développer la place de l'établissement dans les principales filières

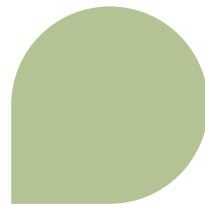
La structuration des filières de soin à l'échelle de l'établissement, de son territoire de proximité et plus largement sur le territoire de Cornouaille, constitue un enjeu majeur pour le maintien et le développement des activités :

- enrichir l'offre pour répondre aux besoins de la population ;
- consolider l'accueil ambulatoire et aigu en appui des filières ;
- conforter les activités médico-techniques dans le cadre du territoire.

Développer la filière gériatrique de l'établissement

La filière gériatrique fait l'objet d'une orientation stratégique spécifique du projet de prise en charge en raison d'une part des profils de patients aujourd'hui accueillis au sein de l'établissement, mais aussi du fait de l'évolution démographique du territoire :

- garantir la fluidité et la pertinence du parcours de soins de la personne âgée ;
- favoriser le maintien à domicile de la personne âgée ;
- développer la culture gériatrique dans l'établissement.



Optimiser et sécuriser les organisations médicales et paramédicales afin de garantir la fluidité des parcours

L'organisation des unités de l'établissement constitue un enjeu majeur pour améliorer le fonctionnement de l'établissement et la bonne coordination des métiers au service du patient. Pour cela l'établissement prévoit :

- de créer une fonction de coordinateur médical de service ;
- de recentrer le cadre sur sa mission en optimisant le recours aux fonctions supports ;
- d'élaborer une charte de fonctionnement et un projet pour chaque service.

Le projet d'établissement doit permettre de garantir à tous un accompagnement digne et de qualité, au travers de 3 orientations :

- veiller au respect des droits des patients ;
- améliorer le repérage et l'accompagnement spécialisé des patients ;
- poursuivre les actions d'amélioration de la qualité et de la sécurité.

Projet médico-social

« Accompagner »

Faire de la Résidence un « lieu de vie »

- Favoriser le projet de vie du résident, son intégration et son investissement au sein de la résidence.
- Améliorer et personnaliser la prestation hôtelière ainsi que l'accueil administratif.
- Développer la pluri-professionnalité et la transversalité pour un projet d'animation cohérent et partagé.
- Favoriser l'expression et l'implication des résidents et des familles dans la vie de l'établissement.



Adapter le projet médical et de soin dans le respect des droits des résidents et dans une culture de bientraitance

- Veiller au respect des droits des résidents.
- Poursuivre le développement des bonnes pratiques professionnelles et la promotion de la bientraitance.
- Proposer un accompagnement personnalisé afin de préserver et restaurer l'autonomie des résidents.
- Améliorer les prises en charge et la prévention spécialisées, en particulier des troubles psycho-comportementaux et cognitifs.
- Garantir un accompagnement digne et de qualité pour les personnes en fin de vie et leur entourage.
- Sécuriser le circuit du médicament.



Développer la dynamique partenariale sociale, médico-sociale et sanitaire

- Améliorer la coordination des différents professionnels pour mieux accompagner les résidents.
- Travailler en collaboration avec les services hospitaliers de l'Hôtel-Dieu.
- Participer à la dynamique gérontologique territoriale.

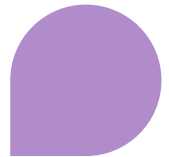
Améliorer la qualité des espaces et de l'environnement

- Offrir à chaque résident les meilleures conditions d'accueil et de sécurité, avec des équipements adaptés.
- Sécuriser les espaces de soins
- Prévenir et maîtriser le risque infectieux.
- Offrir des prestations de blanchisserie de qualité.



Développer de nouvelles compétences et services

- Créer un secteur dédié à l'accompagnement et la prise en charge des résidents présentant des troubles psychiatriques, en partenariat avec l'EPSM.
- Mettre en place des services spécialisés pour les résidents présentant des troubles cognitifs.



Projet d'Hospitalisation à Domicile

Principes

- **la coopération**, pour fédérer les acteurs autour du pilotage stratégique de l'HAD et les impliquer dans sa mise en œuvre opérationnelle ;
- **la subsidiarité**, pour laisser toute leur place aux acteurs de proximité et ajuster au plus près les ressources de l'HAD ;
- **la réactivité**, pour répondre très rapidement à la demande formulée par les prescripteurs, indissociable de la qualité de la réponse apportée.

Axes stratégiques

- **Mobiliser les acteurs du territoire pour le développement de l'HAD**, dans le cadre de la gouvernance et des ressources mutualisées du GCS, pour constituer un maillage de proximité.
- **Inscrire l'HAD dans les filières territoriales** : soins palliatifs, oncologie, plaies complexes.
- **Assurer la réactivité du service d'HAD**, sur la base d'une organisation définie avec les libéraux, s'appuyant sur des astreintes et l'anticipation des situations de crise.
- **Partager et diffuser l'appropriation d'une culture de prise en charge globale** centrée sur les besoins et souhaits du patient et sa famille.
- **Partager et diffuser une culture qualité globale**, associant les secteurs hospitalier et libéral, pour construire un label qualité territorial.
- **Renforcer et structurer l'HAD** avec de nouveaux locaux, une organisation de l'équipe et des moyens pour accompagner l'augmentation de l'activité.

Projet qualité

L'Hôtel-Dieu de Pont L'Abbé, mène depuis 2001 une politique d'amélioration continue de la qualité en cohérence avec les projets d'établissement successifs et suit depuis 2012 les orientations stratégiques définies dans le projet institutionnel HSTV.

Axes stratégiques

- Améliorer la performance du système qualité en lien avec le groupe : pilotage, évaluation des pratiques professionnelles, gestion documentaire.
- Impliquer et responsabiliser les acteurs de la qualité par le développement de démarches participatives.
- Renforcer la collaboration avec les établissements de santé du territoire : mutualisation et partage d'expérience, promotion d'un label qualité territorial.
- Renforcer la gestion du risque infectieux : prévention des infections associées aux soins, prévention et maîtrise de l'antibiorésistance, réduction des risques infectieux associés aux actes invasifs, signalement et analyse des infections associées aux soins, prévention du risque épidémique infectieux, développement des coopérations territoriales.



Projet social

La construction du projet social d'établissement se fixe comme principe de contribuer à l'amélioration du service rendu aux patients et aux résidents par la qualité de vie au travail du personnel.

➤ Déployer la GPEC

- Inciter à la mobilité interservices et volontaire lors des remplacements ou en période de renfort.
- Accompagner le parcours territorial des professionnels.
- Organiser un tutorat intergénérationnel.
- Accompagner les salariés dans les grandes étapes de leur carrière.

➤ Développer le management participatif

- Développer les réunions de service.
- Garantir la facilité d'expression des salariés.

➤ Intensifier la communication

- Systématiser et repenser la journée annuelle d'intégration des nouveaux salariés.
- Elaborer le livret d'accueil «salarié».

➤ Améliorer les conditions de travail

- Mettre à disposition des salariés des conditions matérielles équitables et conformes aux exigences de leur mission.
- Améliorer les organisations pour favoriser l'équilibre et la pertinence des différents postes de travail.
- Garantir une qualité des relations sociales, s'appuyant sur une culture de bienveillance et de respect entre professionnels, attachant à chacun les mêmes droits et obligations.
- Réguler les risques psychosociaux en se dotant ou en pérennisant des moyens d'actions dédiés.
- Trouver un juste équilibre entre la vie professionnelle et personnelle : organisations adaptées, gestion des remplacements, droit à la déconnexion.



Projet de gestion

Le projet de management

- ❖ **Améliorer la lisibilité et la répartition des responsabilités et des fonctions.**
- ❖ **Construire une politique partagée d'amélioration de la performance** : fiabiliser la production de données, partager un tableau de bord pour suivre, évaluer et comparer les objectifs par service.
- ❖ **Accompagner, suivre et évaluer les projets** : suivre le projet d'établissement, coordonner le projet territorial, renforcer la gestion de projet.

Le projet informatique

- ❖ **Ouvrir le système d'information** : échanges avec la médecine de ville, services vers les usagers et salariés, Système d'Information Patient Territorial.
- ❖ **Poursuivre la construction du système d'information** : harmonisation des solutions logicielles, organisation de la direction des systèmes d'information, infogérance et externalisation.
- ❖ **Innover au service de l'utilisateur et assurer la sécurité des données** : nouvelles technologies, télémédecine, sécurité du système d'information.
- ❖ **Contribuer à la performance du groupe et des établissements** : optimisation des circuits, de l'utilisation des solutions logicielle, assistance utilisateurs.

Le projet logistique

- ❖ **Optimiser les fonctions support** : Pôle hôtelier intégré et secteur logistique dédié, production des repas, efficience des services techniques.
- ❖ **Finaliser le schéma directeur en cours** : nouveau laboratoire, USC, radiologie, mise en sécurité du site.
- ❖ **Engager la seconde phase du schéma directeur**, en définissant le programme architectural à 5 ans.
- ❖ **Intégrer l'établissement dans la politique développement durable du groupe** : référent développement durable, groupe de travail interne, programme d'actions dédiées.

Conclusion

La mise en œuvre du projet d'établissement se concrétise d'ores et déjà par des actions opérationnelles, avec un suivi et une évaluation annuelle. Il s'agit ainsi de le faire vivre et évoluer selon les besoins des habitants du territoire de proximité, dans le cadre du groupe HSTV, des relations avec les partenaires de l'établissement et pour garantir aux salariés la qualité de leurs conditions de travail.

